

Contrat de Mise en Dépôt d'Œuvres d'Art

Entre les soussignés :

1) M., Mme, Mlle :
demeurant :
dénommé ci-après « **l'Artiste** »,

et :

2) M., Mme, Mlle :
demeurant :
représentant la Galerie :
en sa qualité de :
Galerie immatriculée sous le numéro :
au registre du commerce du tribunal de :
dénommé ci-après « **le Marchand** »,

il a été convenu ce qui suit :

1) Objet

L'Artiste place en dépôt ce jour les œuvres d'art dont la liste est annexée au présent contrat. Cette liste est accompagnée de leur description sommaire (titre, technique utilisée, sujet, format, prix de vente au public, prix revenant à **l'Artiste**) et éventuellement d'une reproduction miniature.

Ce dépôt est effectué aux mains du **Marchand**, qui l'accepte, afin que ce dernier le mette en vente auprès de la clientèle de sa Galerie. **Le Marchand** s'engage à mettre ces œuvres en valeur du mieux qu'il peut dans le respect des contraintes liées au bon fonctionnement de sa Galerie.

2) Durée de la Mise en Dépôt

La présente mise en dépôt est consentie pour une durée de : semaines à compter du jour de la signature, soit jusqu'au :, date de la restitution des œuvres par **le Marchand** à **l'Artiste**.

3) Assurances

Le Marchand déclare être titulaire d'une police d'assurance en responsabilité civile et s'engage en outre à assurer les œuvres à ses frais pour la valeur indiquée sur l'annexe jointe, non seulement pour toute la durée de la mise en dépôt mais encore jusqu'à leur restitution complète ou leur paiement complet, de manière à ce que **l'Artiste** ne puisse nullement être inquiété de quelque perte, détérioration, vol ou autres dégradations pouvant intervenir aux œuvres durant toute la période de leur mise en dépôt, et de manière aussi que, à défaut de restitution, **l'Artiste** puisse en tout état de cause toucher la somme indiquée sur la liste annexe comme lui revenant.

4) Prix de Vente

Les prix seront indiqués sur la liste annexe au regard de chaque œuvre déposée. Ces prix mentionneront le prix de vente au public et la valeur nette revenant à **l'Artiste**, T.V.A. incluse.

En cas de remise consentie par **le Marchand** à l'acheteur, elle sera répercutée sur la part de **l'Artiste** à proportion de : % du montant de ladite remise.

5) Règlement

En cas de vente d'une oeuvre, **l'Artiste** devra être payé de la part qui lui revient au plus tard dans un délai de : jours après la date prévue pour la restitution.

En cas de crédit consenti par **le Marchand** à l'acheteur, ce crédit sera répercuté sur la part de **l'Artiste** dans un délai ne pouvant excéder : jours après la date prévue pour la restitution.

6) Réserve de Propriété

Conformément à la loi du 12 mai 1980, chaque œuvre faisant l'objet du présent contrat et qui aura été vendue par **le Marchand** restera la totale et indivisible propriété de **l'Artiste** tant que ce dernier n'aura pas reçu le règlement intégral de la part qui lui revient.

7) Restitution

A la fin de la période de mise en dépôt, les œuvres qui n'auraient pas été vendues seront restituées par **le Marchand** à **l'Artiste** et feront l'objet d'un contrat de fin de mise en dépôt.

Si des œuvres se trouvent alors en essai de démonstration chez un acheteur potentiel, **le Marchand** remettra à **l'Artiste** un chèque de cautionnement correspondant au montant de sa part.

8) Litiges

En cas de litige, et si aucun règlement à l'amiable n'a pu être trouvé, seuls les tribunaux du domicile de **l'Artiste** seront compétents.

Fait à le
en deux exemplaires originaux.
L'Artiste, **Le Marchand,**

Pièce annexée : - Liste des œuvres d'art mises en dépôt, indiquant leur description sommaire, leur format et leur prix.

Nombre de mots ajoutés :

Nombre de lignes ajoutées :

Nombre d'articles ajoutés :

Nombre de mots rayés :

Nombre de lignes rayées :

Nombre d'articles rayés :